

PETITE ENFANCE**Crèche multi-accueil rue Marcel Lamant Coutant**

Demande de subventions auprès de la CAF du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

En décembre 2014, le Conseil Municipal décidait l'acquisition d'un volume dépendant de l'ensemble immobilier devant s'édifier 17/19 rue Maurice Coutant et 25/39 bis rue Marcel Lamant, pour y implanter à terme, un équipement Petite Enfance.

Ce projet résulte de la mise en œuvre des orientations adoptées par la Municipalité en 2010, avec l'adoption de son schéma directeur Petite Enfance tendant à améliorer le taux de couverture des besoins dans ce domaine, en lien avec l'évolution démographique de la ville.

Une des orientations qui porte sur le développement des places d'accueil collectif par la création de multi accueils de 40 places permettant la fermeture progressive des mini crèches, s'est traduite par les mesures suivantes :

- L'ouverture en 2015 du multi accueil Rosa Bonheur puis de celui d'Ada Lovelace en 2016, ont permis d'augmenter l'offre d'accueil municipale de 46 places, si l'on considère l'intégration au sein de ces établissements des places situées sur les mini crèches Pierre et Marie Curie et Insurrection.
- La situation de la mini crèche Gagarine qui n'a pas encore été intégrée dans un multi accueil et qui connaît actuellement une situation critique du fait de l'avancement de l'opération de renouvellement urbain engagée au sein de la cité, va être fermée. Les huit enfants qui ne seront pas scolarisés en septembre prochain seront donc accueillis sur le multi accueil Parmentier dont la capacité d'accueil va être augmentée. Cette opération est rendue possible par le déménagement du Relais Assistantes Maternelles précédemment implanté dans le multi accueil, dans les locaux situés rue Marcel Hartmann.
- Le projet d'ouverture en 2018 du multi accueil Lamant Coutant sur le quartier Monmousseau, fait l'objet du présent exposé des motifs qui en fait une présentation dans les paragraphes suivants.
- Le projet de multi accueil situé rue Ledru Rollin au sein de l'opération « les Tennis » dont l'ouverture était initialement prévue en 2017 a été différée dans l'attente de l'avis de la Préfecture quant à son ouverture. Celui-ci étant désormais réputé favorable, le projet va pouvoir être poursuivi pour une mise en fonctionnement en septembre 2019.

Le multi accueil Lamant Coutant qui ouvrira donc ses portes en septembre 2018 intégrera la mini crèche Amédée Huon, et aboutira à la création de 24 places supplémentaires.

L'architecture intérieure et l'aménagement des locaux permettront de mettre en œuvre les conditions nécessaires aux principes d'organisation des établissements «multi-accueil», en améliorant l'accueil de l'enfant, en adaptant la réponse au besoin spécifique de chaque famille.

L'ouverture d'un équipement de 40 places permettra en outre, l'optimisation des taux d'occupation, la diminution de la charge résiduelle pour la ville, tout en améliorant les conditions de travail des agents.

Cet établissement fonctionnera sur la base d'un projet éducatif élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels, sur la base des objectifs suivants :

- offrir un accueil individualisé et prendre en compte l'enfant en tant qu'individu au sein d'un groupe et accompagner le processus d'autonomisation ;
- favoriser son bien-être et son éveil tout en assurant sa sécurité affective et physique ;
- privilégier la participation des parents sur les lieux d'accueil et accompagner au mieux les familles.

Le coût global de la structure s'élève à environ 2 200 000 € HT.

La charge financière de la Ville sera atténuée du fait des possibilités de solliciter des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne liées à la création de places d'accueil sur le territoire.

En effet, cet organisme attribue des financements liés à la création d'établissements d'accueil du jeune enfant et à l'investissement dans le cadre des deux dispositifs suivants :

- ✓ Le plan crèche : Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches (PPICC), soit 9 400 € par place créée, auxquels s'ajoutent 1 600 € par place créée dans le cadre du module de rattrapage des besoins non couverts.
- ✓ Fonds locaux : 5 000 € par place créée auxquels s'ajoutent 1 000 € par place dans le cadre «zone prioritaire».

La somme des financements publics ne doit pas dépasser 80 % du coût du programme (sur les 40 places de l'équipement).

Le montant des subventions perçues par la ville d'Ivry-sur-Seine pour cette opération est estimé à 408 000 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour le financement relatif à la création du multi-accueil, rue Marcel Lamant Coutant, situé dans le quartier Monmousseau pour un montant total d'une subvention de 408 000 €.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

PETITE ENFANCE

10) Crèche multi-accueil rue Marcel Lamant Coutant

Demande de subventions auprès de la CAF du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, portant acquisition d'un volume situé 17/19 rue Maurice Coutant et 25/39 bis rue Marcel Lamant, à l'usage d'un équipement Petite Enfance,

considérant qu'il est possible de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, une aide financière pour la réalisation de ce projet de crèche multi-accueil située rue Marcel Lamant Coutant, dans le quartier Monmousseau,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière en vue des travaux d'aménagement de la structure et des honoraires d'architecte pour la réalisation du projet de crèche multi-accueil située rue Marcel Lamant Coutant dans le quartier Monmousseau.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2017